

COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du mardi 09 juillet 2019

P.V. N° 2

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE - MM. Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Patrick FAUTRAD – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean PAOLINI - Jean Paul RUIZ – José VIVERO

Excusés : MM Michel BRUNET – Albert DI RE – Gérard IVORA – Jean Paul PERON – Jean RENZULLI – André SASSLI

Assiste à la Réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Responsable Administrative) - Ludivine REGNIER - MM Patrice BOUREAU – André ABLARD

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Nomination membres de Commissions*

- *Dates des engagements seniors / jeunes / féminines / futsal / loisirs*

- *Validation du planning du Département Technique et des Plateaux*

- *Mutés supplémentaires*

- *Informations*

CORRESPONDANCE

● F.F.F

- Traitement des dossiers clubs CNDS 2019. Noté

- Appel à candidatures club des 100 Femmes dirigeantes 2019/2020. Noté

- Opération ORANGE/NIKE/FFF est lancée dès aujourd'hui. Pour découvrir cette opération cliquez sur : <https://footamateur.fff.fr/accueil>. Transmis à tous les clubs.

● LIGUE MEDITERRANEE

- Procès-Verbal N°01 de la Commission Régionale des Activités Sportives du 04 juillet 2019. Noté

● CLUBS :

- **SANARY :** Adressant le nouveau bureau du club. Nouveau Président M. Sébastien SOULAS, Secrétaire Général M. Tony TORRES. Noté.

- **SC NANS** : Le Comité de Direction confirme que les accessions et les descentes ainsi que la composition des poules saison 2019/2020 seront conformes aux Règlements Sportifs du District et en particulier aux grilles figurant dans ces règlements (pas de passage des poules à 14 clubs).

• **DIVERS :**

- **LIGUE DE BRETAGNE** : Recrute au sein de son ETR un(e) directeur(trice) de Pôle Espoirs Féminins basé(e) au lycée de Bréquigny à RENNES. Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser exclusivement par courriel à Monsieur Philippe GEORGES, Directeur Général de la Ligue à directeur@footbretagne.fff.fr avant le samedi 13 juillet 2019.

- **M. Bruno VIOSSAT** : Bilan de la saison 2018/2019 de la section sportive football du collège Pierre Puget. Noté.

- **M. Xavier BLEUZE** : Présentation albums d'images adhésives pour les clubs. Transmis à tous les clubs.

ADDITIF AUX NOMINATIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION FUTSAL : M. Franck LE CAER

DEPARTEMENT TECHNIQUE : Mmes Radia ICHOU – Aline VERLAQUE – MM Jean Jérôme MARCEL – Kévin COMA – Rachid EL ABRAZI – Jean Charles PRUVOST

COMMISSION FEMININES ET FEMINISATION : Mme Lydie BASTIEN

COMMISSION DES JEUNES : Mme Laurence BERNARDINI

Dates butoirs des Engagements

SENIORS : D1 à D4 : Les résultats de championnat de Ligue n'étant toujours pas validés la clôture des engagements pour ces catégories est fixée au 24 juillet 2019. L'ouverture des engagements se fera dès la réception des informations de la Ligue.

Coupe du Var Séniors :

> **Obligatoire** : pas de pré-engagement

JEUNES : CRITERIUM U18/U19/U20 D1 & D2 – U18 D1 & D2 – U17 D1 & D2 – U16 D1 & D2 – U15 D1 & D2 - U14 D1

> Clôture des engagements le 24 juillet 2019

CRITERIUM U18/U19/U20 D3 – U18 D3 – U17 D3 – U16 D3 – U15 D3 – U14 D3

> Clôture des engagements le 07 septembre 2019

Coupe du Var U18 – U17 – U16 – U15 et U14

> **Obligatoire** : pas de pré-engagement

Pas de Coupe du Var pour le Critérium U18/U19/U20

FEMININES SENIORS : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 29 août 2019

U18 / U15 et CRITERIUM U13 FEMININES : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 17 septembre 2019

FUTSAL :

> Clôture des engagements le 24 juillet 2019

>> **Coupe du Var Futsal**

> **Obligatoire** : pas de pré-engagement

LOISIRS : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 20 août 2019

VALIDATION DU PLANNING DU FOOT D'ANIMATION

Suite à la demande du Département Technique, le Comité de Direction valide le planning et les dates des plateaux pour la saison 2019/2020.

**LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020 D'UN
ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE
LEUR CHOIX TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles y compris nationales.

👉 **UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

FC PUGETOIS (D2)

INFORMATION

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion de bureau

Le mardi 16 juillet 2019

Le Président : Pierre GUIBERT

Le Vice-Président Délégué : William PONT

Le Secrétaire Général : André VITIELLO